



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Montréal, le 15 octobre 2015

Aux locataires des habitations Parc Campbell I
1991 et 2011, Terrasse Coursol

Travaux pour améliorer la performance de la toiture

En bref...

Investissements

Plus de 95 000 \$

Calendrier

De la mi-octobre à la mi-décembre
2015

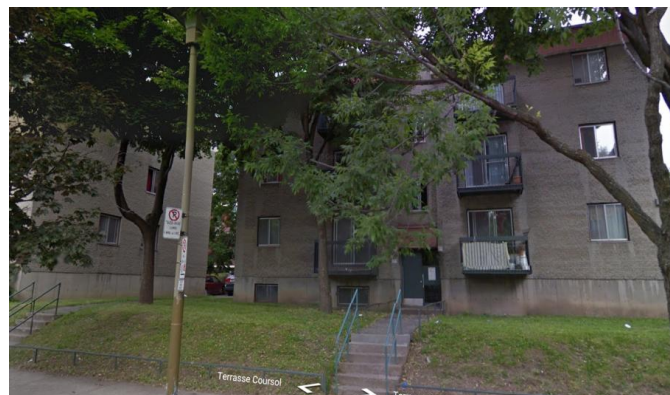
Entrepreneur

Couverture Montréal-Nord

Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et
17 h.

Travaux plus bruyants les premiers
jours, surtout pour les locataires
du dernier étage. Ils seront
effectués après 8 h.



Les travaux doivent être réalisés par beau temps.
Leur durée pourrait donc varier.

Les travaux permettront de protéger votre immeuble contre les infiltrations d'eau et les intempéries. L'ajout d'une membrane blanche diminuera la chaleur qui entre dans les immeubles par le toit en été.

- Les toitures seront refaites.
- Une membrane élastomère blanche complètera la réfection du toit.
- Des bases pour les antennes satellites seront ajoutées.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit,
- poussière,
- odeurs de goudron,
- va-et-vient des ouvriers et
- présence de machinerie lourde pouvant dégager des vapeurs d'essence.

De plus, l'accès à quelques places de stationnement sera limité.

À vous d'agir – Rôle du locataire

Les **locataires du dernier étage** de l'immeuble sont invités :

1. À enlever leurs biens personnels sur le balcon.
2. À ne pas utiliser le balcon quand les ouvriers travaillent sur le toit. De petits débris et de la poussière pourraient y tomber.

Les locataires qui possèdent une **antenne satellite** sur le toit devront la retirer avant le début des travaux. Un avis sera distribué lorsqu'ils pourront la réinstaller sur les nouveaux socles prévus à cette fin sur le toit. L'Office remboursera les frais de rebranchement de votre fournisseur sur présentation de la facture acquittée.

Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?

Communiquez avec Julie Chalifour, votre agente de liaison, en composant le **514 972-9224**.

PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour la durée des travaux, un conteneur à déchets sera installé à proximité de l'immeuble. Il ne devrait pas toutefois en gêner l'accès. Ce conteneur est réservé à l'usage de l'entrepreneur et est destiné uniquement aux déchets industriels. **Veillez donc ne pas y déposer vos déchets.**

Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur. **Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.**




LA LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR

C'est naturel

En septembre 2008, l'Office municipal d'habitation de Montréal s'est doté d'une politique de développement durable et réalise depuis des interventions de lutte aux îlots de chaleur sur plusieurs de ses habitations. Aux endroits déterminés, l'OMHM planifie, pour les prochaines années, des rénovations qui intègrent diverses techniques comme la création de zones d'ombrage, l'installation de toitures blanches et plus encore.

Ainsi, la nouvelle toiture de votre immeuble sera recouverte d'une membrane élastomère blanche qui réfléchit les rayons du soleil, ce qui a pour effet de diminuer la quantité de chaleur emmagasinée dans le bâtiment. Il s'agit là d'une solution de rechange intéressante aux toitures traditionnelles.



Merci pour votre patience et votre collaboration!